

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/117

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.2)

Commission de Contrôle Financier –
modification de la composition suite aux
démissions de deux membres du conseil
municipal

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le **16 JUIL. 2026**

ID : 059-215902958-20260708-2026_117-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal**

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

L'An deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente juin deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 30 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, Mme BOUQUET, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. VINCENT,
M. VEZARD, Mme VEIT-TORREZ
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. WYCKAERT	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2222-1 à R.2222-6 du CGCT relatif à la Commission de Contrôle Financier (CCF) ;

Vu la délibération n°2026/095 du 20 mai 2026 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création d'une Commission de Contrôle Financier (CCF) et fixé la composition de cette dernière, en sus du Maire ou de son représentant, à 6 titulaires ;

Vu la lettre démission de Monsieur Vincent LEFEBVRE, conseiller municipal, reçue en mairie le 17 juin 2026 ;

Vu les installations de Madame Béatrice VEIT-TORREZ et de Monsieur Clément VEZARD en qualité de conseillers municipaux lors de la séance du 8 juillet 2026 ;

Considérant que Monsieur Vincent LEFEBVRE avait été désigné représentant au sein de la Commission de Contrôle Financier ;

Considérant sa démission, il est proposé de procéder au remplacement du poste vacant au sein de cette commission ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, cette désignation fait l'objet d'un vote au scrutin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas y procéder et autorise le vote à main levée.

II EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de désigner Monsieur Clément VEZARD comme membre de la Commission de Contrôle Financier en remplacement de Monsieur Vincent LEFEBVRE,
- de dire que les autres dispositions de la délibération n°2026/095 sont inchangées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL